

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 10/06/2020

### **IS - Aménagement de la trajectoire de baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises (loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés, art. 4 et loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, art. 39)**

---

#### Série / Divisions :

IS - LIQ ; IS - RIC1 ; IS - DECLA

#### Texte :

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS) prévu au I de l'article 219 du code général des impôts a été modifié par l'article 4 de la loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés et l'article 39 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Ces textes prévoient que, pour les redevables ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'IS est fixé à :

- 33,1/3 % pour la fraction supérieure à 500 000 euros de bénéfice imposable apprécié par période de douze mois pour les exercices ouverts du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;
- 31 % pour la fraction supérieure à 500 000 euros de bénéfice imposable apprécié par période de douze mois pour les exercices ouverts du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ;
- 27,5 % pour les exercices ouverts du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La présente publication a pour objet de commenter cet aménagement de la trajectoire de baisse du taux normal de l'IS pour les grandes entreprises.

#### Actualité liée :

X

#### Documents liés :

[BOI-IS-LIQ-10](#) : IS - Liquidation et taux - Taux normal

[BOI-IS-RICI-30-10-20-10](#) : IS - Réductions et crédits d'impôts - Dispositif général d'imputation - Modalités d'imputation des crédits d'impôts

[BOI-IS-DECLA-20-10](#) : IS - Obligations déclaratives et de paiement - Obligations de paiement - Versement d'acomptes provisionnels

[BOI-IS-DECLA-20-30](#) : IS - Obligations déclaratives et de paiement - Obligations de paiement - Cas particuliers de paiement

**Signataire des documents liés :**

Bruno Mauchauffée, adjoint du directeur de la législation fiscale